N° 197. Jeudi 19 Août 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
…an . . .	26 fl.	30 fl.
…mois . .	14 »	16 »
…mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
…ières 5 lignes fl. 1.50 timbre
… et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 18 Août.

C'est absolument comme chez nous.

…engageons les personnes qui, sur la foi de quelques-uns … journaux, auraient la simplicité de croire que le gouver… français échappe plus que le nôtre aux accusations de …tion, à lire le passage suivant de la *Presse*. Remarquez … journal est éminemment dynastique et nullement révo…naire.

…ès avoir donné les raisons qui lui font supposer que la … du cabinet actuel est prochaine, la *Presse* continue ainsi :

« … se le dissimuler, l'héritage que laissera le cabinet du 29 octo… …sirable;

Une … rompue, l'alliance anglaise, et pas d'alliances qui l'aient rem…

… administration affaiblie par les abus, déconsidérée par les mauvais …

… compliquées, désordonnées, énervées;
…aux de toutes parts commencés, nulle part terminés;
…sation de l'Algérie à l'état de projet de loi escamoté;
… insuffisante, parce qu'elle est isolée;
… qui est un poids et qui n'est pas une force;
…matie improvisée, sans lumière, sans prestige, sans autorité;
… pas de traditions.

… cette kyrielle de griefs vient le passage qui laisse voir … l'oreille : on sait que la *Presse* est l'organe du parti … à l'héritage du cabinet que l'on dit près de mourir.

« … plus le fossé sera large et périlleux, plus le pays sera disposé à y je… et à tenir compte de leur dévoûment à ceux qui accepteront de … à l'œuvre. Plus le mal sera grand et manifeste, plus, nous aimons … il rendra facile sinon la tâche, du moins la composition d'un nou… ; il modèrera les prétentions excessives, il effacera les prétentions … ennoblira l'oubli de soi-même et rapprochera ce qui se tenait …tôt par rivalité de positions que par dissentiment d'opinions. »

—

…avons déjà signalé à différentes reprises la tendance que … grande partie de la presse française à exploiter les …tions dirigées contre des personnes haut placées ou très …es. Loin de se ralentir, son zèle paraît même s'accroî… …journaux qui nous parviennent journellement, et sur… …uilles hebdomadaires remplissent de nouveau leurs … des plus honteuses diatribes. A propos des imputa… …gées par un certain M. Warnery contre plusieurs …es, imputations qui ont fait le sujet d'une vive dis… à la chambre des pairs, que nous avons fait connaître …ne dernière, l'*Ami de la Charte* fait les réflexions sui… …ous les recommandons pour des motifs que nous serons … un jour dans le cas de publier, à l'attention spéciale … nos lecteurs. A bon entendeur salut !

« … aimons à croire que les victimes de cette nouvelle ten… …chantage, — car si le ministre n'a pas voulu prononcer … qui est dans la bouche de tout le monde, il nous est bien … l'écrire, — se consoleront facilement de cette attaque …nte et désespérée. Personne n'est à l'abri de ces infa… …vons-nous pas vu, il y a quelques années cette abomi… …dustrie s'attaquer au roi lui-même, à propos des fac… de ces lettres dont le journal *la France* reproduisit quel… …traits. Il n'en eût coûté que 100,000 fr. à la liste civile …cheter les prétendus originaux de ces lettres si compro…tes ; mais le roi repoussa cette injurieuse proposition, et l'on fit un procès au journal qui avait acheté de la Contemporaine ces fac-simile dont on pensait tirer un si grand parti, et dont nous démontrâmes la parfaite insignifiance par une contrefaçon du procédé de composition qui nous valut, on se le rappelle, un procès assez piquant, après les enseignements duquel il n'y eut plus d'exploitation possible de ce scandale si chèrement payé. Le jury, que notre expérience, nous avons la prétention de le croire, eût plus édifié que les plus éloquentes protestations, renvoya le gérant de la *France* de la plainte portée contre lui; mais si le chantage ne réussit pas contre le prince sur lequel il avait été tenté, du moins obtint-il ailleurs un succès de nature à justifier le mot de Basile: Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.

Mais faut-il croire que ce qu'il en restera, ce sera de la douleur et des embarras pour les victimes auxquelles l'opposition voudrait refuser aujourd'hui le droit de mépriser les dénonciateurs qu'elle ne peut s'empêcher de mépriser elle-même; que ce sera de la honte, enfin, pour notre époque? Nous ne le pensons pas. On a toujours le droit de choisir ses adversaires sur quelque terrain qu'ils vous appellent. Et quand on ne s'est pas, comme MM. Teste et Cubières, compromis par une association malheureuse, on peut dédaigner de prétendues révélations émanées des gens auxquels aucun lieu ne vous rattache directement. Quant à la justification d'une époque si follement calomniée, il n'y a qu'aux yeux d'un M. de Boissy qu'elle ait besoin de se laver de l'ignominie de ces cris : *A bas les voleurs* ! dont on a salué, à Toulouse, le triomphe de M. Pagès de l'Ariége. Ce cri : *A bas les voleurs !* n'a pu être proféré que par des insensés ou des compères qui savent que souvent cet autre cri : *au voleur*, a protégé les opérations de plus d'un escroc. »

—

Le Roi a reçu, avant-hier, en audience particulière, Son Exc. le baron de Bussières, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Français près la cour des Pays-Bas.

—

Par arrêté du 15 de ce mois, le Roi a accordé à M. le baron van der Duyn, aide-de-camp de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, l'autorisation d'accepter et de porter les insignes de l'ordre de St.-Wladimir, que lui a conféré S. M. l'empereur de Russie.

—

M. le prince de Joinville est arrivé, avant-hier, à Paris. Une indisposition opiniâtre l'a forcé de quitter le commandement des forces navales placées sous ses ordres dans la Méditerranée.

Par suite de l'absence de M. Guizot, le conseil des ministres, en France, a été présidé hier par M. Duchâtel, ministre de l'intérieur. Tous les bruits de modification ministérielle, qu'on avait mis tant de persistance à répandre et à accréditer, ont enfin cessé. Il n'est pas permis de douter de la stabilité du cabinet actuel ; et dès à présent, M. Guizot prépare le plan de la prochaine session. L'administration de la guerre va subir plusieurs modifications importantes dans son personnel. Un poste éminent va, dit-on, être confié au général Duvivier, qui a la réputation d'administrateur habile et intègre.

—

Le roi de Hanovre vient de convertir en un traité de commerce et de navigation, dont la durée sera de douze années, les conventions commerciales provisoires qu'il avait contractées, il y a quelques mois, avec les États-Unis d'Amérique.

—

Le *Times* publie un article fort remarquable sur la situation des affaires en France et sur la question de l'entente cordiale. Nous en publierons la traduction dans un prochain numéro.

—

La polémique des journaux belges continue sur le programme du nouveau cabinet. Nous avons déjà fait connaître l'opinion de quelques-uns des principaux organes de la presse, nous citerons encore les passages suivants de l'article publié sur le même sujet par le *Débat social* :

« Dans la position que nous avons prise, nous sommes également hors d'état de soutenir un ministère et d'entraver sa marche. Aussi, ne parlerons-nous qu'en amateurs du nouveau ministère et de son programme.

» Quant au personnel, nous n'en dirons pour le moment que deux mots : il nous semble bien français pour un ministère belge.

» Quant à son programme, il est loin de répondre à la situation.

» Modifier le jury d'examen, pour y renforcer, comme dit le programme, l'action du gouvernement, cela pourra plaire aux rôdeurs d'antichambres ministérielles. Mais diminuer l'action du parlement, pour augmenter celle des bureaux, dans une question aussi délicate que celle de l'enseignement, ce n'est pas le moyen de se concilier les Belges qui tiennent toujours à la liberté de l'enseignement, qu'elle ait servi ou non à la prospérité de l'université catholique.

» Nous savons bien que ce début du programme a l'air de faire droit aux criailleries intéressées de quelques libéraux intolérants; mais, dans le fond, il n'aura pour produit net que d'augmenter encore le patronage ministériel.

» Pour toute abolition des lois réactionnaires, le programme nous promet l'abolition du fractionnement électoral, et une modification insignifiante à la liberté absolue laissée au ministère de prendre les bourgmestres hors du sein du conseil communal.

» La réforme électorale réduite à l'adjonction des capacités, ce qui nous donnera à peu près quatre mille électeurs de plus pour tout le royaume, est une véritable dérision. Sur ce point encore, nous attendrons ce que les circonstances amèneront, d'ici au temps où le nouveau ministère pourra songer à la réalisation de son projet.

» Reste la promesse de la liberté du commerce des denrées alimentaires. C'est, selon nous, la seule partie satisfaisante du programme ministériel. Nous n'y applaudissons toutefois que sous bénéfice d'inventaire. Que sera-ce, en effet, que cette autre protection que l'on promet à l'agriculture en remplacement des lois de 1834 ?

» Et puis, cet engagement que prend le ministère de ne pas toucher aux lois qui *protégent* l'industrie, est un grand mal à côté du bien que promet l'abolition des lois de 1834 sur la protection donnée à l'agriculture.

» Il devient clair que les monopoleurs industriels seront, en définitive, l'appui de la nouvelle administration ; et que c'est là-dessus que celle-ci a compté. Sa réforme par la seule adjonction des capacités ajoutera à cet appui celui des hommes de loi.

» Le seigneur du fer et du coton va remplacer le seigneur terrien ! L'ordre des avocats succède à l'ordre des jésuites ! *(Sic.)*

» Mais qu'est-ce que le peuple belge gagne à ce changement ? »

Tout ceci est littéralement extrait du *Débat social* d'avant-hier, journal qui professe, par l'intermédiaire de MM. Bartels, les doctrines de l'*Alliance* et du *Trou*, et qui est l'organe avoué de la démocratie belge. Nous voyons par là que MM. Bartels, Jottrand, Delhasse, Stiellemans, Tielemans, Eenens, Rousselle, Ch. de Brouckere, Stevens, Altmeyer et vingt autres notabilités des clubs les plus populaires, refusent leur appui et leur estime à M. Rogier. Ajoutons qu'en agissant de la sorte ces hommes restent fidèles à leur drapeau.

Il y a dans cet article du *Débat social* une petite phrase qui est plus significative qu'elle n'en a l'air: QU'EN DIRA LE CONGRES LIBERAL ? se demande cette feuille. La prétention de soumettre à l'avis préalable, ou du moins à la ratification du Congrès libéral les actes de la couronne, du gouvernement et des chambres, se manifeste assez clairement dans le langage de la gauche avancée. Un journal assure que des progressifs zélés se remuent beaucoup à Bruxelles pour organiser une troisième session du congrès libéral qui coïnciderait avec les fêtes de septembre. On y ferait la proposition formelle de sommer M. Rogier d'exécuter loyalement le programme du 14 juin 1846, pro-

---

…UILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 19 AOUT 1847.

LE PICCININO.(1)

XI.

La bague.

… dit la jeune fille en refermant la porte avec un peu de dépit, le … m'en veut ! C'est assez que j'aie eu la fantaisie d'arroser une … pour que je risque d'être déchirée par les mauvaises langues … par mon père !... et surtout par Michel, qui est si taquin avec …moi !

— Chère enfant, dit Magnani, on n'oserait parler de vous comme on parle des autres ; vous êtes si différente de toutes les jeunes filles du faubourg! On vous aime et on vous respecte comme aucune d'elles ne le sera jamais. D'ailleurs, … que c'est à cause de moi..., ou plutôt seulement à cause de … que vous courez ce risque..., soyez tranquille... Malheur à qui … en médire !

— N'importe, je n'oserai jamais passer devant ce maudit cordonnier...

— Et vous ferez bien. L'heure de son repas est venue. Sa femme l'a déjà …lé deux fois. Il va s'en aller. Attendez ici quelques instants, une minute …-être... D'autant plus que je voudrais bien vous dire un mot, Mila.

— Et qu'avez-vous à me dire ? répondit-elle en s'asseyant sur une chaise … il lui offrait, et qui était la seule de l'appartement. Elle tremblait d'une … émotion intérieure, mais elle affectait un air dégagé que sem… … imposer la circonstance. Ce n'est pas qu'elle eût peur de Magnani ; … connaissait trop pour craindre qu'il prît avantage du tête à tête ; … craignait, plus que jamais, qu'il ne devinât le secret de son cœur.

— … ne sais pas trop ce que j'ai à vous dire, reprit Magnani un peu trou… … semblait que ce serait à vous de me dire quelque chose ?

— …oi ! s'écria la fière Mila en se levant : je n'ai rien à vous dire, je vous … …or Magnani !

… allait sortir, préférant les propos du voisinage à la présomption de … aimait, lorsque Magnani, surpris de son mouvement, et remar… … rougeur subite, commença à pressentir la vérité.

— Chère Mila, lui dit-il en se plaçant devant la porte, un moment de patience, je vous en supplie ; ne vous exposez pas aux regards et ne vous fâchez pas contre moi, si je vous retiens un instant. Les conséquences d'un pur hasard peuvent être bien graves pour un homme résolu à tuer ou à être tué pour défendre l'honneur d'une femme.

— En ce cas, ne parlez pas si haut, dit Mila, frappée de l'expression de Magnani ; car ce cordonnier de malheur pourrait nous entendre. Je sais bien, dit-elle, en se laissant ramener à sa chaise, que vous êtes brave et généreux, et que vous feriez pour moi ce que vous feriez pour une de vos sœurs. Mais, moi, je ne me soucie pas que cela arrive, car vous n'êtes pas mon frère, et vous ne me justifieriez pas en prenant mon parti. On n'en dirait que plus de mal de moi, ou bien nous serions forcés de nous marier ensemble, ce qui ne ferait plaisir ni à vous ni à moi.

Magnani examina les yeux noirs de Mila, et les voyant si fiers, il renonça vite à l'éclair de présomption qui venait de lui faire à la fois peur et plaisir.

— Je comprends fort bien que vous ne m'aimiez pas, ma bonne Mila, lui dit-il avec un sourire mélancolique ; je ne suis pas aimable ; et ce qu'il y aurait de plus triste au monde, après avoir été compromise par moi, ce serait de passer votre vie avec un être aussi maussade.

— Ce n'est pas là ce que j'ai voulu dire, reprit l'adroite petite fille ; j'ai beaucoup d'estime et d'amitié pour vous, je n'ai pas de raisons pour vous le cacher ; mais j'ai une inclination pour un autre. Voilà pourquoi je souffre et je tremble de me trouver ici enfermée avec vo

S'il en est ainsi, Mila, dit Magnani en poussant … verrou de sa porte et en allant fermer le contrevent de sa fenêtre, avec tant de vivacité, qu'il faillit briser le reste de son liseron, prenons toutes les précautions possibles pour que personne ne sache que vous êtes ici ; je vous jure que vous en sortirez sans que personne s'en doute, dussé-je écarter de force tous les voisins, dussé-je faire le guet jusqu'à ce soir.

Magnani essayait d'être enjoué, et se croyait fort soulagé de n'avoir pas à se défendre de l'amour de Mila ; mais il venait d'être frappé d'une tristesse subite en entendant cette jeune fille déclarer son affection pour un autre, et sa figure candide exprimait malgré lui un désappointement assez pénible. Ne le lui avait-elle pas avoué déjà durant leur veillée, et, par cette confidence, ne l'avait-elle pas investi, en quelque sorte, des devoirs d'un frère ? Il était résolu à remplir dignement cette mission sacrée ; mais, d'où vient qu'un instant auparavant, il venait de tressaillir en la voyant courroucée, et pourquoi son cœur, nourri d'une amère et folle passion, s'était-il senti vivifié et rajeuni par la présence inattendue de cette enfant qui était entrée par sa fenêtre comme un rayon du soleil ?

Mila l'observait à la dérobée. Elle vit qu'elle avait touché juste. « O cœur sauvage ! se dit-elle avec une joie muette et forte, je te tiens ; tu ne m'échapperas point. »

— Mon cher voisin, lui dit cette petite rusée, ne soyez pas offensé de ce que je viens de vous confier, et n'y voyez pas une insulte à votre mérite. Je sais que toute autre que moi serait flattée d'être compromise par vous, avec l'espoir d'être votre femme ; mais je ne suis ni menteuse, ni coquette. J'aime, et, comme j'ai confiance en vous, je vous le dis. Je sais que cela ne peut vous faire aucune peine, puisque vous avez renoncé au mariage, et que vous détestez toutes les femmes, hormis une seule qui n'est pas moi.

Magnani ne répondit rien. Le cordonnier chantait toujours. — Il est dans ma destinée, pensait Magnani, de n'être aimé d'aucune femme et de ne pouvoir guérir.

Mila, inspirée par l'espèce de divination que l'amour donne aux femmes, même sans expérience et sans lecture, se disait avec raison que Magnani étant stimulé dans sa passion par la souffrance et le manque d'espoir, serait effrayé et révolté à l'idée d'une affection qui s'offrirait à lui, facile et provoquante ; en conséquence, elle lui montrait son cœur comme invulnérable et préservé de lui par une autre inclination. C'était le prendre par la douleur, et c'était là la seule manière de le prendre, en effet. En le faisant changer de supplice, elle préparait sa guérison

— Mila, lui dit-il enfin, en lui montrant une grosse bague d'or ciselé qu'il avait au doigt et qu'elle avait déjà remarquée, pouvez-vous m'apprendre d'où me vient ce riche présent ?

— Cela ? dit-elle en regardant la bague avec un feint étonnement. Il m'est impossible de vous en rien dire... Mais, je n'entends plus votre voisin, adieu. Tenez, Magnani, vous avez l'air bien fatigué. Vous reposiez quand je suis entrée, vous feriez bien de reposer encore un peu. Il n'y a de danger pour aucun de nous dans ce moment-ci. Il n'y en a pas pour moi, puisque mon père et mon frère sont debout. Il n'y en a pas pour eux, puisqu'il fait grand jour et que la maison est pleine de monde. Dormez, mon brave voisin. Ne fût-ce qu'une heure, cela vous rendra la force de recommencer votre rôle de gardien de la famille.

— Non, non, Mila. Je ne dormirai pas, et je n'en aurais même plus envie ; car, quoi que vous en disiez, il se passe encore dans cette maison des choses bizarres, inexplicables. J'avoue que, lorsque le jour commençait à poindre, j'ai eu un instant d'engourdissement. Vous reposiez, vous étiez enfermée, l'homme au manteau était parti. J'étais assis sous votre galerie me disant que le premier pas qui l'ébranlerait me réveillerait vite, si je

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

gramme auquel il a souscrit. Nous ne savons si ce projet s'exécutera ; il paraît que les vieux libéraux s'y opposent de toutes leurs forces. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que la 3e session du *grand parlement national* pourrait bien embarrasser M. Rogier de la manière la plus sérieuse.

A ce propos, l'honorable M. Dindal, vice-président de l'Alliance, vient d'adresser au *Journal de Bruxelles* une lettre dans laquelle il déclare que le *Débat social* n'est pas l'organe de l'Alliance.

Le Festival d'Arnhem.

La seconde journée de ce Festival n'a pas été moins brillante que la première. Dans la matinée les sociétés réunies des chanteurs, précédées du corps de la musique prussienne, se sont rendues au *Reeberg* où elles ont tour à tour promené en triomphe, au milieu des acclamations de la foule, les directeurs des diverses sociétés qui dans le concours de la veille avaient obtenu tous les suffrages. Ces mêmes sociétés se sont ensuite dirigées vers la salle de concert, et dans cette réunion les *Liedertafel*, à la majorité de 13 voix contre 6, ont décidé que le second Festival des sociétés des Pays-Bas et du Bas-Rhin aurait lieu l'année prochaine encore à Arnhem.

Dans le même ordre et avec la même pompe que le jour précédent, le cortége s'est rendu, à 5 heures de l'après-midi, de l'Hôtel-de-Ville à la Salle de concert. Le second exercice a commencé par l'ouverture du *Freischütz*, exécutée par le corps de la musique prussienne, et les Chœurs des chanteurs ont exécuté de nouveau la brillante composition entendue la veille avec tant de plaisir, *die Meeresstille und glückliche Fahrt*. L'exécution de ces deux morceaux a été admirable. Les autres morceaux de ce Festival se sont succédé dans l'ordre suivant :

No 1, par les *Liedertafel* de Wesel, Xanten, Rees et Bocholt, directeur le professeur L. Bischoff; *a. Die Ehre Gottes*, de Beethoven; *b. Das Schifferlied* de L. Bischoff, composition d'un style noble et sévère; 2o par les *Liedertafel* d'Amsterdam, directeur Bertelsmann; *a. Apotheose auf L. van Beethoven*, de J. Miller, sur divers thèmes de Beethoven, morceau d'une grande difficulté d'exécution, rendu avec une précision et une vigueur admirables, et dont les solos de chant ont enlevé tous les suffrages; *b. Barcarole*, de L. Otto, parfaitement rendue, et le *Soldaten-Trinklied* du directeur Bertelsmann, morceau plein de verve et d'originalité qui a été répété au milieu des bravos de l'auditoire; 3o par les *Liedertafel* d'Elberfeld, directeur Weinbrenner; *a. Tanzwuth*, charmante ballade populaire; *b. das Bild der Rose*, de Reichardt; ce *lied* romantique pour voix de ténor avec accompagnement de basse, a été merveilleusement exécuté, surtout la partie des solos; *Euer König*, *lied* avec chœur plein d'originalité et de verve comique; les morceaux *b* et *c* ont été répétés à la demande de l'auditoire; 4o par les *Liedertafel* de Nymége, directeur J. C. Boers; *a. Morgenlied* de Drolusch; *b. Trinklied am Rhein* de Niels M. Gade; 5o par les *Liedertafel* de Crefeld, directeur Wolff, *Das Kirchlein* de J. Becker, et le *Lenzfragen* de Lachner; l'exécution de ces deux morceaux a été parfaite, et le *Lenzfragen* a obtenu les honneurs du *bis*; 6o par les *Liedertafel* d'Amsterdam, directeur B. W. Heyne; *a. Lied* de B. W. Heyne (le seul chant avec paroles hollandaises); *b. Potpourri* de Donizetti sur divers thèmes de la *Fille du Régiment*, composition de J. Otto exécutée avec verve; et 7o par les *Liedertafel* d'Arnhem, directeur C. R. Marx; *a. Sérénade* de C. R. Marx; *b. der Jager* de F. Kücken.

Les Sociétés de Crefeld, d'Elberfeld et d'Amsterdam sont celles qui dans ce second concours ont obtenu le plus de suffrages.

Le concert s'est terminé par le chant national néerlandais *Wien Neerlands bloed* et le *Deutsche Vaterland* qui ont été accompagnés par le corps de la musique prussienne et chantés avec enthousiasme, au bruit d'une salve d'artillerie et aux acclamations d'un immense auditoire, tandis que les drapeaux et les bannières des *Liedertafel* se déployaient dans l'air et s'agitaient de tous les coins de la salle. C'est ainsi que s'est terminée cette solennité musicale où tant de concurrents se sont couverts de gloire.

Peu d'instants après, la vaste salle de concert s'est changée en salle de bal où les danses se sont succédé sans interruption jusqu'au matin et où la plus franche cordialité a présidé aux plaisirs d'une fête qui réunissait ainsi deux peuples amis, issus d'une même origine.

Les jeux populaires de la veille ont également eu lieu dans cette seconde journée et ont été terminés par un brillant feu d'artifice tiré hors la porte St-Jean.

Affaires de Suisse.

Le *Constitutionnel* est toujours très-exactement informé de ce que prépare le parti radical suisse. Son correspondant lui annonce que « l'opinion générale en Suisse est qu'un dénoû-» ment pacifique est impossible, en présence de ce qu'on appelle » l'*arrogance de la minorité*, devant une majorité qui peut avoir » sur pied en 48 heures 60,000 hommes, et qui a des ressources » financières considérables. » Il y a eu et il y a tous les jours encore des minorités arrogantes; mais elles ne se rencontrent pas dans le parti conservateur.

Le *Constitutionnel* assure aussi que M. Peel, envoyé anglais à Berne, a lu naguère au président de la Diète helvétique une note de lord Palmerston, déclarant que l'Angleterre s'opposera à toute intervention destinée à paralyser l'action de la Diète. Cela signifie en d'autres termes que l'Angleterre est disposée à prêter la main à la ruine du pacte fédéral. Il est difficile de d'ajouter foi à un pareil revirement de la part du cabinet de Londres, et nous croyons que la nouvelle publiée par le *Constitutionnel* mérite confirmation.

Nous publions sur la situation des affaires de Suisse les deux correspondances particulières suivantes :

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Genève, 14 août.

Le prolétariat fait chaque jour de nouvelles conquêtes dans notre malheureuse république. Les élections municipales viennent de porter à l'administration des hommes appartenant pour la plupart aux dernières classes de la société. Celles de la ville de Genève, les plus déplorables de toutes par le personnel des élus, ont été en outre signalées par les plus révoltants scandales. Le temple de Saint-Pierre, où siégeait l'assemblée électorale, a offert pendant dix-huit heures l'aspect d'une tabagie flamande. Scènes d'ivresse, clameurs désordonnées, combats à coups de poings, rien n'y a manqué. Le champ de bataille est resté aux anarchistes après une lutte à armes inégales, la dernière de ce genre, sans doute, à laquelle nos citoyens honnêtes tenteront de prendre part. L'autorité, comme on s'y attendait, et sous l'hypocrite prétexte de respecter l'indépendance des votes, s'était scrupuleusement abstenue d'intervenir pour prévenir ou pour réprimer ces honteux désordres.

Si le malfaisant esprit dont notre population catholique est animée avait pu jusqu'à ce moment être méconnu, toute espèce de doute à cet égard serait maintenant levée. Lors des élections qui avaient eu lieu, il y a trois semaines, pour la formation du consistoire, et à laquelle les protestants du canton étaient seuls appelés à prendre part, tout s'était passé avec ordre et décence, et le résultat avait été aussi favorable qu'on pouvait l'espérer au parti conservateur. Ici, catholiques et protestants habitant le chef-lieu étaient également empressés à concourir à l'élection du conseil municipal, et le radicalisme a obtenu une complète victoire. Si, à la honte de notre république, les principaux acteurs des révolutions de 1841 et de 1846 appartiennent à l'ancienne Genève protestante, si deux de nos plus criminels démagogues appartiennent par leur naissance à nos antiques familles de magistrats, la grande masse de nos anarchistes subalternes se compose de Genevois du nouveau territoire et d'intrus appartenant comme les derniers, nominalement du moins, au culte catholique, population quasi-étrangère, sans racines dans l'Etat, et hostile par préjugé religieux ou par envie à l'ancienne et véritable nation genevoise réformée. De parricides enfants de la cité de Calvin n'ont pas fémi de provoquer ces demi-Genevois à la révolte, d'en former leur milice révolutionnaire, et de leur livrer pour salaire, après la victoire, les dépouilles de notre église protestante, réduite désormais à la condition de culte toléré.

Lausanne, 15 août.

L'association populaire helvétique qui, dans son manifeste du 7 août, a déclaré vouloir faire de la Suisse *une nation grande et forte*, est maintenant occupée à organiser des comités radicaux suisses dans les principales villes de l'étranger, afin de se mettre en rapports suivis, par l'entremise de ces bureaux d'agence, avec les sociétés anarchistes des divers Etats européens. Nos feuilles radicales ne se font pas scrupule d'annoncer qu'il y a promesse positive *d'intervention*, en faveur de la Suisse révolutionnaire, de la part de la Jeune-Europe. Dans le langage de nos factieux, le parti de l'étranger en Suisse est celui contre lequel on invoque le secours de pareils auxiliaires : les traîtres sont les hommes de la Vieille-Suisse, qui se préparent à défendre leurs foyers contre l'avant-garde des conspirateurs de l'Italie, de la France et de l'Allemagne.

La Diète vient d'adresser son *ultimatum* du 11, aux sept Etats du *Sonderbund*. Il est très-vraisemblable que les mesures avaient été prises d'avance par le gouvernement de Berne pour commencer les hostilités, dès l'instant où la réponse définitive à cette dépêche, telle qu'on peut la prévoir avec certitude, sera parvenue au Directoire. Il pourrait même arriver que les *volontaires nationaux* (on ne se sert plus de la dénomination de corps-francs) se portassent en avant, les négociations durant encore.

On parle d'une note toute récente, remise au président Ochsenbein par le chargé d'affaires britannique, dans laquelle son gouvernement désapprouve de la manière la plus formelle le projet de porter la guerre dans les cantons de l'Alliance conservatrice. Jusqu'à ce moment le jeune diplomate [...] avait paru témoigner une assez grande sympathie à nos notabilités [...] Le *Gükkasten* (le *Charivari* bernois) a déjà donné la caricature [...] phiée de M. Peel fils, comme il l'a fait itérativement de celle de M. [...] Comte.

Douze bataillons d'infanterie autrichienne viennent, dit-on, d'être [...] sur la frontière suisse, où d'autres troupes de la même nation étaient de[...] tées depuis l'automne dernier. Il n'est plus guère permis de douter des [...] tions de l'Autriche à l'égard des radicaux helvético-italiens. Le can[ton des] Grisons, quoique moins compromis que celui du Tessin, sera probable[ment] l'objet des mêmes mesures. La France n'a fait jusqu'à présent aucune [nou]velle démonstration de nature à fixer l'attention de la Suisse, mais il [est] présumable qu'elle laisse l'Autriche agir seule.

Les jésuites de Fribourg n'ont point songé jusqu'ici à s'éloigner [...] pensionnat est à peu près désert depuis trois ou quatre semaines à l'é[...] des vacances. En cas de danger, ils se sont assuré pour eux-mêmes [...] élèves une retraite provisoire dans le canton de Neuchâtel, dont l'invio[labili]té territoriale est sous la sauve-garde de la Prusse.

L'Algérie.

Le gouvernement français s'est beaucoup occupé, [dans ces] derniers temps, de la question d'Afrique. Nous avons dé[jà an]noncé que la nomination de M. le duc d'Aumale comm[e gou]verneur-général est décidée; la *Revue des Deux Mond[es con]*firme aujourd'hui cette nouvelle et ajoute que cette no[mination] paraîtra sous peu de jours dans le *Moniteur*. Ce recue[il,] toujours bien informé lorsqu'il s'agit de questions im[...] en France, publie aujourd'hui l'article suivant sur l'Alg[érie :]

Le prince n'aura pas, comme on l'avait dit, le titre de vice-roi; le [gouver]nement a pensé avec raison que ce titre aurait des inconvénients pou[r le prin]cipe constitutionnel de la responsabilité ministérielle. M. le duc d['Aumale] sera un simple gouverneur-général, placé comme tout autre fonc[tionnaire] sous les ordres d'un ministre responsable, et responsable lui-même [de ses] actes. C'est là un hommage rendu aux règles salutaires de notre cons[titution,] et l'opinion en saura gré sans doute au gouvernement, qui a exigé c[ette con]dition, et au prince, qui l'a acceptée. La nomination de M. le duc d['Aumale] sera accueillie avec joie à Alger; la colonie y verra la plus grande pre[uve qu'on] ait jamais été donnée de l'union définitive de la France et de l'Afr[ique. En] France, elle deviendra probablement un thème d'opposition; mais [...] sion fera bientôt justice des défiances qui pourront être soulevées. [N'est-ce] pas une bien légitime ambition, pour un fils du roi, que d'attacher [...] et sa vie à l'œuvre la plus difficile que le pays ait entreprise, et la Fr[ance ne] doit-elle pas applaudir à ce jeune homme, qui préfère la peine et le [...] d'une pareille chance à une brillante oisiveté?

Nous sommes moins sûr de l'approbation de l'Europe. L'Europe, et [en par]ticulier l'Angleterre, voit avec jalousie notre établissement en Afrique [... La no]mination de M. le duc d'Aumale paraîtra extrêmement significative à [...] pouvaient encore nourrir quelque espoir de voir la France se lasser de [sa con]quête. Après le mariage de M. le duc de Montpensier, cette nomination [...] le plus hardi que notre politique aura accompli depuis long-temps. Il [ne faut] pas oublier que la conquête d'Alger n'a pas encore été reconnue par la P[orte, qui] se prétend toujours souveraine des régences barbaresques, et que la rec[onnais]sance des autres puissances de l'Europe a eu plutôt lieu en fait qu['en droit.] Avec le mauvais vouloir qui anime lord Palmerston et dont il ne nou[s manque] pas les preuves, il peut y avoir là une occasion de sérieux embarras [...] doutons pas que le gouvernement n'y ait songé et qu'il ne soit en me[sure d'y] faire face. L'avénement de M. le duc d'Aumale au gouvernement géné[ral] impose plus que jamais l'obligation de fortifier les côtes d'Afrique [contre les] agressions maritimes, et d'y développer par tous les moyens une popu[lation de] marins. Quand on prend de pareilles résolutions, il faut être bien dé[cidé d'a]vance à les soutenir. M. le duc d'Aumale a lui-même prouvé dans plu[sieurs oc]casions, notamment à la prise de la Smala, qu'il n'était pas homme [...] et puisqu'il a recherché le gouvernement de l'Afrique, c'est qu'il en [accepte] d'avance toutes les conséquences.

L'ordonnance qui réorganise l'administration de l'Afrique paraîtra [en même] temps que la nomination du nouveau gouverneur-général. Cette ord[onnance] a pour but de satisfaire aux vœux exprimés par les deux chambres, e[t notam]ment par les deux rapporteurs des commissions, MM. de Tocqueville e[t] Dupin. Les trois directions centrales dont l'expérience avait démon[tré les in]convénients sont supprimées. Tous les services civils aboutiront au di[recteur] général des affaires civiles, qui sera le premier personnage de la colonie [après le] gouverneur-général. Le conseil du contentieux est supprimé, le cons[eil supé]rieur d'administration refondu. Dans chaque province, on établit de [...] préfets sous le nom de directeurs des affaires civiles, ayant auprès d['eux des] conseils de préfecture. En même temps, une ordonnance spéciale do[nt M. ...]vien a été le rapporteur, et qui a été examinée par deux comités d[u conseil] d'état, règle tout ce qui tient à l'administration communale. L'Algérie [va] avoir ses municipalités. L'ordonnance est, dit-on, conçue sur des bases [...]

---

me laissais vaincre par le sommeil. Et alors, en effet, le sommeil m'a vaincu. Cinq minutes peut-être, pas davantage, car le jour n'avait fait qu'un progrès insensible pendant ce temps-là. Eh bien! quand j'ai ouvert les yeux, j'ai cru voir un pan de robe ou de voile noir, qui passait près de moi et disparaissait comme un éclair. Ma main entr'ouverte à mon côté et pendante sur le banc fit un mouvement vague et fort inutile pour saisir cette vision. Mais il y avait dans ma main, ou à côté, je ne sais lequel, un objet que je fis tomber à mes pieds, et que je ramassai aussitôt : c'était cette bague; savez-vous à qui elle peut appartenir?

— Une si belle bague ne peut appartenir à personne de la maison, répondit Mila; mais je crois pourtant la connaître.

— Et moi aussi, je la connais, dit Magnani : Elle appartient à la princesse Agathe. Il y a cinq ans que je la vois à son doigt, et elle y était déjà le jour où elle entra chez ma mère!

— C'est une bague qui lui vient de la sienne; elle me l'a dit, à moi! mais comment se trouve-t-elle à votre main aujourd'hui?

— Je comptais précisément sur vous pour m'expliquer ce prodige, Mila; c'est là ce que j'avais à vous demander.

— Sur moi? Et pourquoi donc sur moi?

— Vous seule ici êtes assez protégée par la princesse pour avoir reçu ce riche présent.

— Et si je l'avais reçu, dit-elle d'un ton moqueur et superbe, vous pensez que je m'en serais dessaisie en votre faveur, maître Magnani?

— Non, certes, vous n'auriez pas dû le faire, vous ne l'eussiez pas fait; mais vous auriez pu passer sur la galerie et le laisser tomber, puisque j'étais précisément au-dessous de la balustrade.

— Cela n'est point! Et, d'ailleurs, n'avez-vous pas vu flotter une robe noire à côté de vous? Est-ce que je suis habillée de noir?

— J'ai pensé pourtant aussi que vous étiez sortie dans la cour pendant cet instant de sommeil qui m'avait surpris, et que, pour m'en punir ou m'en railler, vous m'aviez fait cette plaisanterie. S'il en est ainsi, Mila, convenez-en, la punition était trop douce, et vous eussiez dû m'arroser le visage, au lieu de réserver l'eau de votre aiguière pour mes liserons. Mais reprenez votre bague, je ne veux plus la garder plus longtemps. Il ne me conviendrait pas de la porter et je craindrais de la perdre.

— Je vous jure que cette bague ne m'a pas été donnée, que je ne suis pas sortie dans la cour pendant que vous dormiez, et je ne prendrai pas ce qui vous appartient.

— Comme il est impossible que la princesse Agathe soit venue ici ce matin...

— Oh! certes, cela est impossible! dit Mila avec un sérieux plein de malice.

— Et pourtant elle y est venue! dit Magnani, qui crut lire la vérité dans ses yeux brillants. Oui, oui, Mila, elle est venue ici ce matin! Je sens que vous êtes imprégnée du parfum que ses vêtements exhalent; ou vous avez touché à sa mantille, ou elle vous a embrassée, il n'y pas plus d'une heure.

— Mon Dieu! pensa la jeune fille; comme il connaît tout ce qui tient à la princesse Agathe! comme il devine quand il s'agit d'elle! Si c'était d'elle qu'il est si amoureux? Eh bien! veuille le ciel que cela soit, car elle m'aiderait à le guérir; elle m'aime tant!

— Vous ne répondez plus, Mila? reprit Magnani. Puisque vous êtes devinée, avouez-donc.

— Je ne sais pas seulement ce que vous avez dit, répondit-elle; je pensais à autre chose... à m'en aller!

— Je vais vous y aider; mais auparavant, je vous prierai de mettre cette bague à votre doigt pour la rendre à Mme Agathe, car, à coup sûr, elle l'a perdue en passant près de moi.

— En supposant qu'elle fût venue ici en effet, ce qui est absurde, mon cher voisin, pourquoi ne vous aurait-elle pas fait ce présent?

— C'est qu'elle doit me connaître assez pour être certaine que je ne l'accepterais pas.

— Vous êtes fier!

— Très-fier, vous l'avez dit, ma chère Mila! Il n'est au pouvoir de personne de mettre un prix matériel au dévoûment que mon ame donne avec joie. Je conçois qu'un grand seigneur présente une chaîne d'or, ou un diamant, à l'artiste qui l'a charmé une heure par son génie; mais je ne comprendrais jamais qu'il entendît payer à prix d'or l'homme du peuple auquel il a cru pouvoir demander une preuve d'affection. D'ailleurs, ce ne serait pas ici le cas. En m'avertissant que votre frère courait un danger, Mme Agathe ne faisait que m'indiquer un devoir que j'aurais rempli avec le même zèle, si tout autre m'eût donné le même avis. Il me semble que je suis assez son ami, celui de votre père, et j'oserai dire aussi le vôtre, pour être prêt à veiller, à me battre, et à me faire mettre en prison pour l'un de vous, sans y être excité par qui que ce soit. Vous ne le croyez pas, Mila?

— Je le crois, mon ami, répondit-elle; mais je crois aussi que vous interprétez très mal ce cadeau, si cadeau il y a. Mme Agathe est femme à savoir encore mieux que vous et moi qu'on ne paie pas l'amitié avec de l'argent et des bijoux. Mais elle doit sentir, comme vous et moi, que quand des cœurs amis se réunissent pour s'entr'aider, l'estime et la sympathie augmentent en raison du zèle que chacun y porte. Dans bien des cas, une bague est un gage d'amitié et non le paiement d'un service; car vous av[ez rendu] service à la princesse en nous protégeant, cela est certain : quoiqu[e je ne] sache pas comment cela se fait, sa cause est liée à la nôtre, et notre [enne]mi est le sien. Si vous pensiez à ce que je vous ai dit, vous reconnaîtri[ez] que cette bague est moralement précieuse à la princesse, et non pas [maté]riellement, comme vous le dites; car c'est un joyau qui n'a pas une [grande] valeur par lui-même.

— Vous m'avez dit qu'il lui venait de sa mère? dit Magnani ému[...]

— Et vous avez remarqué vous-même qu'elle la portait toujours! [...] place, si j'étais sûr que cette bague m'eût été donnée, je ne m'en sép[arerais] jamais. Je ne la porterais pas à mon doigt, où elle fixerait trop l'a[ttention] des envieux, mais sur mon cœur, elle serait comme un talisman [...] relique.

— En ce cas, ma chère Mila, dit Magnani, attendri des soins [...] que prenait cette jeune fille pour adoucir l'amertume de son âme [et pour] lui faire accepter avec bonheur le don de sa rivale, reportez-lui [la ba]gue, et, si elle a voulu me la donner en effet, si elle insiste pour [que je la] garde, je la garderai.

— Et vous la porterez sur votre cœur comme je vous l'ai dit? [...] Mila, en le pénétrant d'un regard plein de courage et d'anxiété [...] ajouta-t-elle avec énergie, que c'est le gage d'une sainte patronne [...] femme dont vous êtes épris, quelle qu'elle soit, ne peut pas mériter [que vous] lui en fassiez le sacrifice, et qu'il vaudrait mieux jeter ce gage da[ns ...] que de le profaner par une ingratitude!

Magnani fut ébloui du feu qui jaillissait des grands yeux noirs [...] Devinait-elle la vérité? Peut-être! Mais si elle se bornait à pr[...] vénération de Magnani pour celle qui avait sauvé sa mère, elle n['en] était pas moins belle et grande, en voulant lui procurer la douceur [...] re à l'amitié de cette bonne fée. Il commençait à se sentir gagné [...] deur chaste et profonde qu'elle portait cachée dans son cœur [...] fier et passionné se révélait malgré lui, au milieu de ses efforts [...] cre ou se taire.

Un élan de reconnaissance et de tendresse fit plier les genoux de Mag[na]ni auprès de la jeune fille.

— Mila, lui dit-il, je sais que la princesse Agathe est une sainte [...] j'ignore si mon cœur serait digne de recéler une relique d'elle. Mais je [...] qu'il n'existe au monde qu'un seul autre cœur auquel je voudrais la [confi]er; ainsi, soyez tranquille; aucune femme, si ce n'est vous, ne me [paraî]tra jamais assez pure pour porter cette bague. Mettez-la à votre doigt m[ain]tenant, afin de la rendre à la princesse ou de me la conserver.

GEORGE SAND. (*La suite à demain.*)

Cependant les conseils municipaux ne seront pas électifs, la composition de la population civile en Afrique ne le permet pas; mais ils auront une vie réelle, et n'auront rien de commun avec les municipalités dérisoires qui existent aujourd'hui. Enfin une troisième ordonnance impose des formes nouvelles aux concessions de terres et de mines, et a pour but d'écarter, en multipliant les garanties, jusqu'à la possibilité du soupçon.

On ne dit pas qu'il ait été rien changé à l'organisation de l'administration supérieure de l'Afrique à Paris. Cette organisation suffira-t-elle désormais? C'est une question qui paraît n'avoir pas été abordée. On dit seulement que le principe d'une large décentralisation a été posé, et que la plupart des affaires qui aboutissaient aux bureaux de la guerre seront décidées désormais soit à Alger par le gouverneur-général, soit dans les provinces par les autorités locales. Cette réforme était l'une des plus urgentes: on se plaignait surtout en Afrique des lenteurs interminables des moindres affaires, et on comprendra qu'en effet ces lenteurs devaient n'avoir point de fin, quand on songera que, pour obtenir une décision, il fallait que le plus mince dossier, formé à Guelma par exemple, allât d'abord à Constantine, puis à Philippeville, puis à Alger, puis à Paris, et revînt ensuite par le même chemin, après avoir parcouru près de mille lieues et passé par plus de cinquante mains. On ne peut malheureusement pas épargner ce trajet à toutes les affaires, car il en est d'une importance telle qu'elles ne peuvent être décidées qu'après avoir été examinées successivement à l'Alger et à Paris; mais, pour le plus grand nombre des détails d'administration, ils peuvent sans inconvénient être expédiés sur les lieux. Dans un pays où tout marche vite, il faut que l'administration marche vite aussi, sinon elle s'expose à voir peu à peu les faits s'établir en dehors d'elle et les intérêts chercher à lui échapper; situation anormale et dangereuse, qui ne peut produire que désordre et confusion.

Maintenant, peut-on espérer que cet ensemble de mesures mettra fin à toutes les difficultés de cette grande et redoutable question d'Afrique. Assurément, non. De pareils problèmes ne sont pas de ceux qui se tranchent d'un seul coup. La nouvelle organisation n'est qu'un essai de plus tenté dans de meilleures conditions que les précédents, parce que l'expérience s'accroît tous les jours, mais elle a besoin de passer lui-même par l'épreuve difficile de la pratique. On fait ce qu'on peut pour parer aux inconvénients connus; quand d'autres inconvénients se produiront, on essaiera d'y remédier encore. Ceux qui ont des recettes toutes prêtes et d'un succès infaillible sont bien heureux. Nous croyons, nous, que les affaires humaines sont plus difficiles, et nous sommes loin de nous plaindre que le gouvernement marche pas à pas dans cette œuvre immense. On verra probablement se produire encore une fois à cette occasion tous les systèmes qui ont été déjà présentés; on les discutera, on les comparera de nouveau; de cet examen naîtront, il faut l'espérer, quelques idées pratiques dont l'Afrique pourra faire son profit. En attendant, il faut féliciter le gouvernement d'avoir donné si vite une preuve de sa bonne volonté. C'est le ministère du 29 octobre, il faut le reconnaître, qui a achevé, par les mains de M. le maréchal Bugeaud, la conquête de l'Algérie; il commence maintenant, par les mains de M. le duc d'Aumale, une autre entreprise: il va travailler à la pacification et à l'organisation du nouvel empire. Rendons justice aux premiers efforts qu'il tente dans cette voie, ayons bon espoir dans l'avenir par l'exemple du passé, et surtout ne perdons pas de vue que tout ne peut pas se faire à la fois. »

Faits divers.

La fête de l'Assomption a été dignement célébrée cette année par les catholiques à Sittard. Les cérémonies religieuses empruntaient une solennité particulière à la consécration d'un nouvel évêque.

La veille, trois prélats (Mgr. Paredis, évêque d'Hirène *in partibus infidelium* et vicaire apostolique du Limbourg; Mgr. van Wykerslooth, évêque de Curium *in partibus infidelium*; et Mgr. van Dyk, évêque d'Adras *in partibus infidelium* et coadjuteur du vicaire apostolique de Bréda), étaient arrivés à Sittard. Le doyen Pierre-Marie Vrancken, récemment nommé évêque de Colophon *in partibus infidelium* et coadjuteur du vicaire apostolique de Batavia, a été consacré par Mgr. Paredis au milieu du concours d'une multitude de fidèles accourus pour assister à cette solennité.

— On écrit de Berlin, 12 août:

« Il a été prononcé le premier acquittement dans l'affaire des Polonais; il concernait le vénérable doyen Antoine Zielsdorf de Sicrock. Cet ecclésiastique avait été accusé d'avoir eu connaissance de la conjuration et de n'en avoir pas donné avis au gouvernement, crime puni par dix ans de forteresse. Sa détention durait depuis 18 mois. Les débats d'hier ont révélé sa complète innocence; aussi la cour a-t-elle ordonné de suite son élargissement aux applaudissements de l'assemblée.

— La *Patrie* annonce qu'il a été soustrait encore avant-hier, à l'arrivée, un *chargement* expédié par la banque de Châteauroux à la banque de France. Ce chargement contenait 50,000 fr. en billets de banque; le commis préposé à l'ouverture de la dépêche de Châteauroux aurait trouvé les cachets et la ficelle du chargement brisés.

— On écrit de Berlin, le 10 août:

« Le cercle israélite de Berlin, nommé *Cultur Verein*, qui comptait parmi ses membres beaucoup d'hommes distingués, tant juifs que chrétiens, vient d'être fermé et déclaré dissous par la police, qui a motivé cette mesure sur ce que dans cette société, contrairement aux statuts, on s'occupait de politique. »

— Une *lettre de M. le cardinal de Bonald*. — Copiant la *Démocratie pacifique*, toute la presse a répété une nouvelle fort extraordinaire, venue de Lyon. Le cardinal-archevêque de Lyon, M. de Bonald, venait, disait-on, d'ordonner des prières publiques pour la conversion du pape.

M. de Bonald n'a pas voulu rester sous le coup d'une pareille accusation, et il vient d'écrire au *National* la lettre suivante:

« Lyon, le 8 août 1847.

» Monsieur le rédacteur du *National*,

» Sur le rapport de la *Démocratie pacifique*, vous avez appris à vos lecteurs, dans le numéro de votre journal du 5 de ce mois, que j'avais ordonné, dans les communautés religieuses, des prières pour *la conversion du Pape*.

» Après le premier moment de surprise, je me suis demandé comment une feuille aussi grave, aussi sérieuse que la vôtre, avait pu ouvrir ses colonnes aux renseignements puérils transmis de Lyon à la gazette démocrate. Serait-ce une résolution prise de jeter dans ce moment de l'odieux sur le clergé en cherchant à faire croire qu'un cardinal français est aussi dans la conspiration dont on parle depuis quelque temps? Je repousse cette supposition.

» Les rédacteurs du *National* n'en sont pas là. Serait-ce la persuasion sérieuse où vous pourriez être qu'il n'est pas possible qu'un évêque français puisse vouloir et désirer autre chose qu'une marche rétrograde dans les affaires de l'Europe? Je ne pourrais condamner votre bonne foi, tout en la déplorant. Quel que soit le motif qui vous ait engagé à répéter l'absurde nouvelle publiée par la *Démocratie pacifique*, je m'adresse à votre justice pour vous prier d'accueillir ma réclamation.

» Il serait étrange qu'à mes yeux le grand pape qui gouverne l'église eût besoin de *conversion*, quand j'aurais à me reprocher d'avoir, un des premiers, engagé Sa Sainteté à entrer dans la voie que je condamnerais. Pourrais-je solliciter l'amnistie quand, à mon arrivée à Rome, j'ai respectueusement représenté au Saint-Père la nécessité de cette mesure? Devrais-je l'accuser de chercher à améliorer le sort des Marches, quand je me suis permis d'exprimer le vœu de voir plus grand bien-être pour elles, et qu'à cette occasion j'ai montré tous les avantages qui résulteraient de l'établissement de chemins de fer dans les Etats pontificaux. Les correspondants de la *Démocratie pacifique* feignent d'ignorer tous ces détails; l'Italie les connaît, et, à Rome on disait de moi: *Parla Francese*. On m'a trouvé quelques fois un peu trop franc. Mais j'étais allé au conclave avec la résolution de dire ma pensée hautement.

» Je ne voulais donner ma voix qu'à celui de mes collègues que je croirais disposé à attaquer tous les abus, à améliorer le sort des Etats, à donner au peuple les libertés qu'il avait droit d'obtenir, à proclamer l'égalité de tous devant la loi, à mettre l'ordre dans les finances, à rendre plus régulière l'administration de la justice, à donner une meilleure organisation aux établissements de charité, à accorder les dignités au mérite sans tenir compte de certains priviléges. Je voulais un pape qui montrât à l'Europe que son gouvernement pouvait se suffire à lui-même.

» Le cardinal Mastaï aurait eu mon suffrage, et je le lui aurais donné dans l'espérance qu'il était l'homme de la Providence pour entreprendre les réformes désirées et donner à ses Etats une liberté véritable.

» Sans doute je ferai faire des prières pour le Pape, mais ce sera afin que ce grand pontife ne se laisse arrêter dans la voie qu'il parcourt si glorieusement, ni par les intrigues de ceux qui regrettent les abus, ni par les sourdes menées de ceux qui ne lui tiendraient compte de ses efforts que s'il pouvait abolir la papauté

» Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre journal.

» Agréez, etc.

» S.-J.-M. cardinal DE BONALD.

» *Archevêque de Lyon.* »

— Un chirurgien belge, M. Ch. Phillips, vient de présenter à l'Institut de France un instrument au moyen duquel il se propose de ramollir les pierres de la vessie, et de les extraire sans qu'il se forme de fragments anguleux qui produisent si souvent de graves lésions après que l'on a fait la lithotritie. L'instrument de M. Phillips soumet la pierre à un courant galvanique en même temps qu'elle est lavée par un courant chimique continu qui entraîne les parcelles de la pierre à mesure qu'elles sont détachées par le courant galvanique.

M. Phillips a présenté en outre un mémoire à l'appui de son invention.

— M. le duc de Montpensier était de retour à Bapaume dimanche à sept heures du soir, après une courte visite au château d'Eu. Le lendemain, à sept heures du matin, les opérations de siége ont recommencé. Le génie a d'abord fait sauter une petite mine; puis l'artillerie a fait tomber la brèche qui avait été pratiquée samedi. A midi et demi, le génie, a fait sauter une seconde mine, qui a produit, sous le rapport de l'art, l'effet le plus intéressant. Toute la face ouest de la demi-lune faisant face au donjon s'est écroulée; les murs se sont renversés et tout a été retourné de fond en comble. L'artillerie a commencé immédiatement une nouvelle brèche avec une batterie tirant obliquement; à six heures du soir, elle était terminée. Cette dernière expérience, qui pouvait faire craindre quelques accidents à cause des ricochets, a eu les plus heureux résultats. Rien de ce qu'on redoutait, n'est arrivé; aussi les habitants de Bapaume sont-ils dans la plus grande sécurité.

— On écrit de Kœnigsberg (Prusse), le 8 août:

« Aujourd'hui le service divin des israélites a été célébré pour la première fois un dimanche, à Kœnigsberg. Il y avait dans la synagogue environ six cents israélites, et plus de deux cents chrétiens, parmi lesquels on remarquait plusieurs hauts fonctionnaires de la ville, et entre autres le directeur de la police, qui, comme on se le rappelle, s'était opposé fortement à ce que les juifs transférassent du samedi au dimanche la solennisation du sabbat. »

— On lit dans le *Courrier d'Anvers*, du 14 août: « Des sérénades ont été données hier soir à M. Veydt, ruelle de Meir, et à M. Rogier, rue Haute. M. Ch. Rogier, domicilié à Anvers, où il est électeur communal, occupe un appartement chez M. Van der Linden. On a remarqué que ces sérénades purement politiques ont été exécutées par la musique du 4e régiment de ligne, et que des soldats en tenue barraient le passage de la rue. C'est la première fois que l'armée se livre à des manifestations de ce genre, à l'occasion d'un changement de ministère. Quand on prétend inaugurer une politique impartiale, il conviendrait de s'abstenir de ces démonstrations irritantes qui trahissent des vues ambitieuses et exclusives. L'armée appartient au pays, et non à l'un ou à l'autre des partis qui le divisent. Nous regrettons que cette vérité élémentaire ne soit pas comprise.

— On a fait depuis quelques jours, à Namur, l'essai d'un nouveau vélocipède construit dans les ateliers de M. Deldime aîné. Cette voiture, dont la force motrice réside dans les pieds de celui qui la conduit, ainsi que l'indique assez son nom, est, dit-on, ce qu'il y a de mieux fait en ce genre. Elle est garnie d'un enrayage à double déclic qui sert pour le recul, comme pour avancer et même pour modérer la course en descendant les côtes; l'inventeur y a joint un système de manivelles pour faciliter la marche en montant les côtes rapides.

Dans l'épreuve qui a eu lieu le 10 au soir, le véhicule, chargé de trois personnes, est sorti de la ville, après avoir franchi, sans difficulté, la rampe du pont de la Meuse. Il a parcouru un mille en 4 ou 5 minutes, atteint et dépassé la voiture de Liége, qui a cherché vainement à maintenir son avantage d'abord, et ensuite à réparer son échec. Cette concurrence d'un nouveau genre a beaucoup intéressé et égayé les voyageurs. Toutes les évolutions, des plus variées, ont donné le résultat le plus satisfaisant.

— *Incendie d'une forêt.* — Un incendie qui a duré plusieurs jours a dévoré une grande partie des bois de Maures, près Hyères. La perte est assez considérable. Près de 8,000 chênes-liége, d'une extrême grosseur, ont péri par les flammes. La perte totale ne doit pas être moindre de 80 mille francs.

— Un grand malheur est arrivé samedi à Liége: La voiture cellulaire, venant de Tongres, lancée au trot rue derrière le palais, a écrasé Mme De Befve, épouse du négociant de ce nom, presque vis-à-vis de sa demeure. En vain le conducteur prévint, par ses cris, cette vieille dame affligée de surdité, elle n'entendit rien, et les roues de la voiture, que le malheureux conducteur ne put retenir, lui passèrent sur le corps; la mort a été instantanée.

— Un assassinat horrible a été commis vendredi à sept heures du matin, à Lokeren. Voici les détails de ce crime abominable: Un jeune homme de 19 ans, occupant une échoppe près du pont de la ville susnommée, avait momentanément abandonné celle-la, pour voir passer un bateau au moment où l'on allait tourner le pont. Un portefaix de mauvaise mine, connu par son ivrognerie, autant que par d'autres excès, s'approche brusquement du jeune homme et lui enjoint de reculer. Sur un refus suivi de quelques pourparlers, le portefaix saisit son couteau, et ouvre littéralement le ventre à sa victime, qui tombe baignée dans son sang en répandant ses intestins. L'assassin ferme de sang-froid l'instrument de son crime, et se retire tranquillement au milieu d'une foule effrayée. Personne n'osa arrêter le meurtrier, et ce n'est qu'à quelques pas du lieu de l'assassinat qu'un homme déterminé a saisi le coupable pour le mettre entre les mains de la justice.

Cependant un ecclésiastique arriva pour porter les derniers secours de la religion à l'agonisant, et après qu'il eut rempli les devoirs de son saint ministère, un médecin-chirurgien a donné tous les soins possibles à la victime, mais inutilement; les intestins étaient blessés. Après une demi-heure d'affreuses souffrances, le jeune homme a rendu le dernier soupir.

— Mlle Lola Montès vient encore de faire parler d'elle. Il y a quelques jours, elle se trouvait à Wurzbourg, où sa présence a donné lieu aux autorités de prendre des mesures pour interdire toute démonstration hostile contre elle. La trop célèbre danseuse s'étant rendue au jardin de la cour, promenade publique de la ville; le factionnaire de garde à la grille voulut empêcher ses chiens de suivre leur maîtresse. Celle-ci, irritée d'une pareille impertinence, fit voler en l'air d'un coup de son ombrelle le shako du soldat. Un officier survint et fit observer à Mlle Lola que ce soldat avait obéi à sa consigne, mais l'officier lui-même faillit subir le même sort; la fière Espagnole lui déclara sèchement pour toute réponse qu'il était un malotru pour ne pas lui avoir parlé chapeau bas. La foule, qui s'était attroupée autour des acteurs de cette scène, reconduisit Lola Montès chez elle avec accompagnement de huées et de sifflets. Le soir, des patrouilles ont parcouru la ville pour empêcher que l'ordre ne fût troublé, mais elles n'ont pu empêcher les démonstrations malveillantes de la population de suivre leur cours. Le lendemain, la belle Espagnole a quitté cette ville inhospitalière.

— On a annoncé vendredi à Londres une nouvelle faillite dans le commerce des grains, c'est celle de MM. Giles et Ce. On assure que le passif de cette maison est plus élevé que celui d'aucune des faillites qui ont été annoncées ces jours derniers. Il est impossible que les grandes places du continent ne ressentent pas le contre-coup de ces sinistres commerciaux,

— Une tentative d'escroquerie qui dénote de la part de son auteur une rare audace, et qui a été commise avant-hier à Paris, donne lieu à d'actives investigations auxquelles la publicité paraît devoir prêter un utile concours. Nous reproduisons donc les détails que donne la *Gazette des Tribunaux*:

« M. P....., auteur dramatique et journaliste également distingué, demeure à Paris, mais il passe la belle saison à la campagne, et en son absence, une dame habitant la même maison, Mme X ..., a l'obligeance de recevoir ses lettres et de répondre au besoin pour lui. Ce matin, à sept heures, un jeune homme d'une figure ouverte et résolue, vêtu d'une blouse de quelque élégance, coiffé d'une casquette à visière et portant un pantalon chamois, se présente chez cette dame l'air agité, ému: il lui raconte que les principaux écrivains de l'opposition avancée viennent d'être arrêtés, que M. P... est du nombre; mais qu'un de ses collaborateurs et amis qui a échappé à la mesure générale, peut le faire sortir de prison moyennant un cautionnement de 500 fr.; il n'avait pas à sa disposition cette somme, ajoute-t-il, mais il m'envoie près de vous, ne doutant pas que vous vous empressiez de la mettre à sa disposition.

» Assurément ce récit offrait peu de vraisemblance, mais il était fait d'un accent si pénétré, et la personne à laquelle il s'adressait était si loin de pouvoir soupçonner une ruse, que, sans prendre le temps de réfléchir, elle dit au messager: « C'est bien, Monsieur, je vous suis. » En disant ces mots, Mme X... se munissait d'un billet de 500 francs. En quelques minutes, on arriva à la porte de l'ami de M. P.. A sa grande surprise, Mme X... s'aperçut que le messager l'avait quitté, et après quelques paroles échangées avec l'ami de M. P..., elle reconnut qu'elle avait été l'objet d'une mystification ou d'une tentative de vol, car elle apprit qu'après avoir passé la soirée de la veille au théâtre, M. P... était reparti pour la campagne.

» Mais tandis que ceci se passait, le voleur, car le prétendu messager n'était pas autre chose, avait avisé une nouvelle ruse. Aussitôt après avoir quitté Mme X... il était retourné chez elle. « Ah! mon Dieu, s'écriait-il en entrant, s'adressant à la domestique qui se trouvait dans l'appartement avec une ouvrière à la journée, Madame et moi nous avons fait une erreur; ce n'est pas 500 fr. qu'il faut pour le cautionnement, c'est mille, aussi Madame m'envoie-t-elle tout courant vous demander 500 fr. de plus. »

» La domestique, aussi peu défiante que la maîtresse, s'empressa de prendre dans le secrétaire sur lequel était restée la clé, un second billet de 500 fr.; seulement elle ne voulut pas le confier au messager, et ne pouvant quitter elle-même la maison, elle le confia à l'ouvrière à laquelle elle dit d'accompagner celui-ci jusqu'auprès de sa maîtresse.

» Tout ceci, comme on le pense bien, s'était exécuté avec une extrême rapidité, tout courant, selon l'expression du jeune homme; un fiacre était en bas, il y fit monter l'ouvrière, prit place auprès d'elle et s'éloigna.

» A six heures du soir seulement, l'ouvrière à laquelle avait été confié le second billet de 500 fr., est rentrée au domicile de Mme X.. Depuis le matin, le prétendu envoyé de M. P... l'avait promenée dans tout les quartiers de Paris et jusqu'aux barrières. De guerre lasse, et n'ayant pu parvenir à se débarrasser d'elle, il avait fait arrêter la voiture dans le haut du faubourg Montmartre, s'était absenté pendant quelque temps, et lui avait apporté un reçu signé d'un faux nom, de l'ami de M. P..., en lui disant: « Tenez, la vérité sur tout ceci, c'est qu'il s'agit d'une très mauvaise affaire. L'ami de M. P... ne veut pas se trouver vis-à-vis de vous. Voici son reçu, remettez-moi la somme, et retournez près de votre maîtresse. »

» Moitié conviction, moitié crainte, l'ouvrière remit les 500 fr., et ce ne fut qu'en rejoignant Mme X..., qu'elle reconnut qu'elle venait d'être victime d'un vol.

» Ce fait, du reste, malgré sa singularité, n'est pas le premier de cette espèce qui se soit produit, et il y a dix ans environ, un vol semblable fut commis à l'aide du même moyen au préjudice de plusieurs personnes, entre autres de Mme la duchesse d'Abrantès et du bibliothécaire des Invalides. Cette fois c'était en se servant du nom du savant colonel Bory Saint-Vincent, que le voleur avait extorqué de l'argent et des ouvrages de prix destinés, disait-il, l'un à parfaire le cautionnement pour sa libération, les autres à charmer ses heures de de captivité. Comme cette fois le voleur avait fait usage de fausses lettres missives, il fut traduit devant le jury, mais grâce à sa jeunesse il fut acquitté. »

— Le tribunal de Saint-Etienne vient de rendre un jugement important dans une affaire de recrutement; il a décidé que les pères de famille signataires d'un faux certificat qui a amené l'exemption d'un jeune homme appelé par la loi du recrutement, peuvent être tenus à des dommages-intérêts envers le jeune soldat obligé de partir par suite de cette exemption (loi du 21 mars 1832, art. 16); qu'il en est de même de celui qui a profité du faux certificat. Le maire qui a délivré et approuvé ce faux certificat, ayant agi comme fonctionnaire administratif, ne peut être actionné qu'après autorisation du conseil-d'Etat; mais il peut être poursuivi alors tout à la fois par la voie criminelle et par la voie civile.

Ce procès a eu lieu à l'occasion d'un certificat délivré par un maire et signé par trois autres citoyens constatant qu'un jeune soldat était l'aîné d'orphelins de père et de mère, tandis qu'il avait des sœurs aînées. Par suite de l'exemption prononcée par erreur en sa faveur, un autre conscrit a fait partie du contingent. La cour d'assises a acquitté le maire poursuivi devant elle, par le motif qu'il y avait eu erreur et fausse appréciation de la loi, plutôt qu'intention de nuire; mais le tribunal a condamné le jeune homme exempté, ainsi que les trois pères de famille signataires du certificat, à 2,000 francs de dommages-intérêts envers le jeune soldat compris dans le contingent, et leur a réservé une action en garantie contre le maire, jusqu'à ce que l'autorisation de l'actionner ait été obtenue.

— Quelques cuirassiers de l'escadron en garnison à Montmédy (France) voulurent, avant de partir pour le camp, se fournir en Belgique de quelques paquets de tabac à fumer. Grâce à la vitesse de leurs jambes et à certaines ruses connues des praticiens, ils purent revenir sains et saufs jusqu'à leur caserne, où, se voyant en sûreté, ils rirent à gorge déployée aux dépens de deux malheureux douaniers auxquels ils avaient fait en vain jouer des jambes.

Le jour du départ était fixé au 7 août, et l'escadron se mit en marche pour Damvillers dès cinq heures du matin. Déjà il était parvenu à la ferme de Boëmont, lorsque tout à coup on vit surgir une étonnante apparition. C'était une vingtaine de douaniers, qui arrêtèrent hommes et chevaux et se mirent à scruter jusque dans le dernier porte-manteau. Après bien des recherches, une malle placée sur la voiture des bagages fut enfin découverte; elle renfermait huit kilogrammes de tabac, et avait pour propriétaire un simple cuirassier. Voitures, bagages, chevaux de conduite, tout fut saisi. Le cuirassier fraudeur fut, comme marchandise prohibée, remis entre les mains des douaniers, qui le reconduisirent en prison à Montmédy.

Procès des insurgés polonais.

Berlin 11 août.

Dans les débats d'aujourd'hui de l'affaire des Polonais, sept accusés ont été entendus; tous, à l'exception d'un seul, ont nié et rétracté les aveux qu'ils avaient faits précédemment.

Le premier est Léopold de Mieczkowski; il est âgé de 34 ans et propriétaire dans le cercle de Bromberg; il était membre de l'association agronomique de Koronowo et du casino polonais de Bromberg. Instruit déjà en 1845 de l'existence d'une conspiration, il fut informé dans les journées du 14 février par Ogrodowicz et Poleski de l'entreprise qu'on méditait pour le 19 février contre Bromberg. Le prévenu promit son concours et fit toutes sortes de préparatifs. Le 18 février il fit savoir à Jean de Lebinski de Stonsk, que le lendemain on tenterait une attaque contre Bromberg. Le 19 février il se confessa au doyen Cielsdorf et reçut de ses mains la communion. Le même jour il vendit à Radkiewicz un cheval de selle pour l'expédition contre Bromberg, et tint prêts dix autres chevaux pour être employés dans l'attaque contre ladite ville.

L'accusé dit qu'il a fait précédemment des aveux contraires à la vérité, qu'il n'a point eu connaissance de la conjuration, qu'il n'a préparé des chevaux que pour faire transporter du blé à Bromberg et qu'il ne s'est confessé que pour raison de maladie.

Le second prévenu est Michel Redmann; il est âgé de 52 ans et depuis cinq ans au service de Mieczkowski. Il est accusé d'avoir préparé, sur l'ordre de ce dernier, des fourches pour l'expédition. Le soir, il réunit chez lui une vingtaine de personnes, auxquelles il confia qu'on tenterait un coup de main contre Bromberg. Ces gens-là restèrent ensemble jusqu'à 10 heures, sur quoi il les congédia. Redmann nie avoir reçu de son maître l'ordre de préparer des fourches; il déclare que ce dernier lui a seulement dit de prévenir les gens d'être sur leurs gardes, parce qu'on avait placé des sentinelles dans les villages voisins; il avoue que son maître lui a dit qu'ils iraient à Bromberg, mais il a cru que c'était pour y transporter du blé.

Il rétracte ses précédents aveux et dit qu'il ne les a faits que parce qu'on

lui avait fait entrevoir la perspective de son prochain élargissement. Trois témoins déposent que Redmann n'a pas parlé d'une révolution, mais de mauvaises nouvelles, et qu'il les avait engagés à apporter des fourches à longs manches, parce qu'il était question de marcher contre Bromberg.

Vient ensuite l'accusé Cielsdorf de Sierock ; c'est un ecclésiastique, âgé de 41 ans. Il était membre de l'association agronomique de Koronowo. Le 19 février il fut appelé chez Mieczkowski, auquel il donna la communion. Le même jour arriva chez Mieczkowski le co-accusé Radkiewicz. A déjeûner ils se partagèrent de la poudre et de la grenaille. Le curé Cieldorf ayant demandé ce que cela signifiait, Mieczkowski lui dit : « Ne savez-vous pas qu'on projette une attaque contre Bromberg, qu'on veut renverser le gouvernement prussien pour le remplacer par un gouvernement polonais ? » Les objections de Cielsdorf furent repoussées comme étant trop tardives. L'accusé accompagna Radkiewicz et sa femme à Briesen, où il dîna avec eux. Ici il apprit que Radkiewicz attendait les insurgés entre 6 et 7 heures du soir, qu'à 11 heures on devait donner l'assaut à la ville de Bromberg, que le curé Tuolodzieski était chargé de s'emparer à la même heure de Schwetz et de Culm, et que les employés devaient être tués. Radkiewicz exigea que Cielsdorf livrât les chevaux de sa voiture pour l'attaque, ce à quoi la crainte fit consentir l'ecclésiastique.

L'accusé maintient ses précédentes déclarations ; il ajoute qu'il n'avait pas eu l'intention de livrer ses chevaux, et que s'il n'a pas donné avis de la chose au gouvernement, c'est qu'il avait appris dans un entretien qu'il avait eu avec le gendarme Simon, que les autorités étaient déjà informées du complot. Après cette déclaration, la cour se retire pour délibérer ; elle rentre au bout de quelque temps et ordonne que l'accusé soit élargi sous la condition de demeurer provisoirement à Berlin.

Le 4e accusé est Stanislas de Radkiewiez. Il est âgé de 46 ans et a été major dans la guerre de la révolution. Après la lecture de l'acte d'accusation, il soutient qu'il n'entend pas assez l'allemand pour avoir compris le procès verbal de l'enquête préparatoire, dont il lui a été donné lecture et qu'il a signé. Il s'engage à cet égard entre l'avocat-général et le défenseur une discussion par suite de laquelle la cour décide d'ajourner les débats et d'entendre préalablement des témoins pour savoir si l'accusé comprend ou non la langue allemande.

Le 5e prévenu, Ignace de Lebinski, fils du propriétaire et co-accusé Jean de Lebinski, est âgé de 25 ans et était membre du comité agronomique de Koronowo. C'est de Mieczkowski et de Grabowski, que son père avait invités à dîner, qu'il apprit l'existence de la conspiration à laquelle on l'engagea à prendre part. L'accusé somma les batteurs en grange employés chez son père à se réunir à 10 heures du soir au château et à s'armer de fourches pour marcher contre Bromberg, ajoutant que celui qui ne viendrait pas serait tué.

L'accusé déclare maintenant qu'il n'avait eu aucun avis des préparatifs de la révolution et que ses précédents aveux sont faux. Quant à l'insécurité dont les convives avaient parlé à la table de son père, il croyait qu'elle provenait d'une bande de brigrands, et c'est pour cette raison qu'il a engagé les gens de son père à s'armer.

Le 6e accusé, Jean de Libinski, est âgé de 56 ans et propriétaire du domaine de Stonsk, dans le cercle ce Schwetz. Il était membre de l'association agronomique de Koronowo et du casino polonais de Bromberg. Instruit depuis quelque temps des menées révolutionnaires, il apprit positivement de Mieczkowski et de Grabowski, dans la journée du 19 février 1846, qu'il devait éclater une révolution à l'effet de rétablir le royaume contre Bromberg. Le 29 février, au matin, l'accusé fit venir auprès de lui ses batteurs en grange, leur dit de prendre congé de leurs femmes, de s'armer de haches et de fourches et de se joindre aux 1,000 hommes qui arriveraient aujourd'hui dans son domaine pour marcher contre Bromberg sous les ordres de Poleski.

« Ne craignez pas les soldats, a-t-il dit à ses gens, ils tireront en l'air ; il faudra tuer tous les fonctionnaires, puis viendra le tour du roi. » Un de ces individus ayant déclaré que comme soldat de la landwehr il avait juré fidélité au roi, et qu'il ne pouvait point s'insurger contre son souverain, l'accusé lui dit, « Mon ami, si tu ne viens pas avec nous, on te fusillera. » Cependant les ouvriers montrèrent peu d'empressement à le suivre et se réfugièrent dans la forêt. Le prévenu rétracte ses précédentes déclarations, mais des témoins déposent qu'on les a engagés à concourir à l'expédition contre Bromberg et qu'on leur a dit qu'il s'agissait d'en expulser les employés.

Le dernier des accusés entendus aujourd'hui, Léon de Grabowski, est âgé de 48 ans et propriétaire du domaine de Laszewo, dans le cercle de Schwetz. Il était membre de l'association agronomique de Koronowo et du casino polonais de Bromberg. Le prévenu dit que la révolution était dirigée uniquement contre la Russie.

Après l'interrogatoire de cet accusé, l'audience est levée.

VARIÉTÉS.

LOCUSTE EN ALLEMAGNE.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

§ III. — MADAME GOTTFRIED.

Chose bizarre encore, cette femme n'avait aucune passion violente. Elle n'était ni avare, ni prodigue, ni sensuelle, bien qu'à une époque postérieure à celle dont nous parlons, ses mœurs se soient relâchées. Son tempérament, son caractère étaient également froids. La vanite la possédait tout entière, un désir immodéré d'attirer les regards, de sortir d'une humble sphère.

Ses plaisirs favoris étaient la danse, dont ses parents lui avaient laissé prendre des leçons, et la comédie de société, où elle se distinguait. Comme elle était la plus jolie et la meilleure des actrices, on lui donnait les principaux rôles, et elle avait soin de choisir les plus brillants costumes dans la garde-robe théâtrale. Chaque représentation devenait pour elle un triomphe. Le fait est qu'il n'y a jamais eu peut-être d'actrice plus consommée, sinon sur les planches, au moins sur le théâtre plus vaste de la vie.

Pour augmenter ses moyens de séduction et multiplier les triomphes de sa vanité, elle voulut apprendre la musique; mais le père Timm jugea que ses moyens ne lui permettaient pas cette dépense; il pensa que la danse et l'art de jouer la comédie étaient bien assez de talents d'agrément pour une jeune fille forcée de faire l'office d'une servante dans la maison, et de paraître tous les matins devant la porte le balai à la main. En revanche, il lui laissa prendre des leçons de français. Elle fit des progrès plus apparents que réels ; son maître était enchanté d'elle, mais une compagne se échargeait d'écrire ses devoirs en y laissant une faute ou deux pour éluder les soupçons. Le peu qu'elle glana de cette langue à la mode l'aida plus tard à jouer son rôle dans le grand monde.

Gesche ou Gesina, car elle modifia ainsi son nom, avait déjà rejeté plusieurs offres de mariage, lorsque se trouvant un soir au théâtre avec son amie, Marie Heckendorf, elle fut obsédée d'attentions par un étranger qui paraissait être d'un certain rang. Un jeune voisin de la famille, nommé Miltenburg, crut devoir intervenir et la reconduisit à la maison. Telle fut l'origine d'une liaison qui, devenant plus intime, aboutit à un mariage.

Si le jeune Miltenburg se trouvait sous le rapport de la fortune un parti très-avantagnux pour la fille du père Timm, le tailleur, il avait en revanche une assez mauvaise réputation et une assez mauvaise santé. Il avait épousé en premières noces une femme d'une vertu problématique, qui lui avait fait mener une vie dissipée et contracter de dangereuses liaisons. Cette femme était morte, mais les vices qu'elle avait développés dans son mari lui survivaient. La santé du jeune homme n'avait pas reçu de ce train de vie un moindre échec que sa réputation, et la fortune de son père en avait souffert aussi. Le vieux Miltenburg se trouva donc trop heureux d'accepter pour bru une personne si vertueuse, si exemplaire, et de fermer les yeux sur l'infériorité de sa condition. Gesina fut considérablement avantagée par le contrat de mariage, bien qu'elle n'apportât rien, et le public trouva que ce n'était pas assez payer le sacrifice d'une si douce et si parfaite créature à un libertin usé et blasé.

La cérémonie du mariage fut célébrée dans la galerie de tableaux du vieux M. Miltenburg. Au-dessus de la tête de Gesina, on remarquait une Madone d'un ancien maître, entre un tableau représentant la Cène et un portrait de saint Pierre. C'est à cette même place où elle reçut la bénédiction nuptiale, qu'elle devait plus tard empoisonner sa mère.

La nouvelle mariée n'avait aucune estime, aucun penchant pour son mari, mais une alliance avec les Miltonburg flattait au plus haut point son amour-propre. Elle semblait l'ange de la paix descendu pour apporter le calme dans une maison où il n'y avait eu jusqu'ici que zizanie et discorde. Ses vertus allaient ressortir par le contraste des vices de la première épouse. Le père et le fils en firent une idole ; on lui abandonna le gouvernement de la maison ; son mari essaya de racheter par de magnifiques présents et par toutes sortes de plaisirs et de complaisances les désappointements que la jeune femme pouvait trouver dans cette union avec un homme affligé d'une précoce vieillesse, conséquence d'une vie dissolue. Mais il est douteux qu'un mari parfait eût mieux réussi auprès de Gesina. Ce ne fut pas son cœur, ce fut sa vanité qui lui donna pour amant un jeune homme d'une famille noble, et qui spéculait sur les vins. M. Gettfried excita son caprice dans un bal, et leur intimité coupable paraît n'avoir rencontré aucune opposition de la part du mari. Un second amant, nommé Karnov, fut également bien accueilli ; mais avant ces brèches au contrat, Gesina avait eu plusieurs enfants; des couches difficiles l'avaient réduite à une effrayante maigreur, inconvénient auquel elle remédiait au moyen de nouveaux corsets. Outre les treize qu'elle portait sur elle au moment de son arrestation, on en trouva un grand nombre dans sa garde-robe. Ils furent vendus pour quelques pièces de menue monnaie à un curieux. Aucune femme n'aurait osé les porter ; on les croyait empoisonnés.

Gottfried était un homme du monde et d'un caractère enjoué ; il avait une belle bibliothèque ; il pinçait de la guitare et il composait des chansons dont il est resté deux volumes. Gesina paraît s'être éprise de lui aussi vivement que sa nature froide et calculatrice en était capable. Quant aux assiduités de Gottfried, elles avaient pour principaux mobiles sa vanité flattée et le désir de jouir du bien-être et des agréments de la maison de M. Miltenburg.

Ce bien-être se trouva bientôt mis en question par les habitudes de dissipation et l'incurie commerciale du mari; Gesina commençait à se demander rieusement à quoi servait un tel époux, et de quel prix la vie pouvait lui être à lui-même avec sa santé ruinée. Vers cette époque, 1813, le vieux Miltenburg mourut de mort naturelle, comme il fut prouvé plus tard, malgré les préventions contraires. Pour la première fois, Gésina voyait la mort face à face, et elle ne paraît pas avoir été fort effrayée d'un si lugubre tableau. Sa persistance à rester auprès du lit du mourant, à étudier en quelque sorte toutes les phases de son agonie, fut remarquée par tout le monde.

Depuis lors son idée fixe fut de faire la même étude sur son mari et de l'aider à s'éteindre, mais par quel moyen ? En attendant d'en trouver un, elle rendait d'avance le jeune Miltenburg moins regrettable en le dénigrant de toutes les manières en dessous, ce qui ne l'empêchait pas de le voir ainsi que les autres personnes de la famille, et de s'exercer ainsi dans l'art de détourner les soupçons.

Sa résolution de se débarrasser d'un pauvre homme qui, à part tous ses défauts, ne lui avait témoigné que trop de tendresse et d'indulgence, fut encore confirmée par une diseuse de bonne aventure. La vieille pythonisse lui prédit que toutes les personnes qui lui étaient attachées par les liens du sang périraient, et qu'alors elle passerait sa vie dans une prospérité sans nuage. Quant au choix du moyen, elle avoua qu'elle s'était décidée en lisant un drame de Kotzebue, dont l'aimable et intéressant héros se défait par le poison de tous ceux qui lui font obstacle ; mais par un remarquable degré de scrupule, elle évita toujours de prononcer dans ses interrogatoires les mots malséants de meurtre et de poison, se servant de cette formule plus décente : « Donner quelque chose à quelqu'un. »

La lecture de la pièce de Kotzebue fut une illumination soudaine pour Gesina, qui devait être à son tour l'héroïne d'un long et terrible drame. Se rappelant alors seulement que sa mère se servait d'arsenic pour combattre les souris et les rats dont la maison paternelle était infestée, elle lui demanda une certaine quantité de ce précieux spécifique, sous prétexte d'en faire le même usage. Madame Timm lui recommanda bien de n'en pas laisser approcher les enfants. Après un certain intervalle, durant lequel le cœur apparemment lui manquait, Gesina donna une première dose d'arsenic à son mari pendant le déjeuner; et lorsque le pauvre homme sortit pour faire son tour de promenade habituel, elle se mit à la croisée pour le voir marcher une dernière fois, pensant bien qu'on le lui ramènerait mort.

Il revint pourtant sur ses jambes; mais ce fut pour se jeter sur son lit, qu'il ne devait plus quitter. Il traîna encore quelque temps : sa digne moitié saisissait toutes les occasions « de lui donner quelque chose. » Ses douleurs furent atroces. Pendant les quatre derniers jours, Gesina n'entra pas dans la chambre du malade sous prétexte d'épargner sa sensibilité, non par remords, mais, comme elle en convint ensuite, de peur qu'il ne lût la vérité sur son visage; elle ne se sentait pas encore assez sûre de sa dissimulation. Debout, près de la porte, elle écoutait les cris et les gémissements du moribond; mais celui-ci, bien loin de soupçonner sa bonne femme, la recommandait ainsi que leurs enfants à la fidèle amitié de Gottfried. Gesina n'en était pas moins dans des transes mortelles; elle craignait que l'apparence du cadavre n'éveillât les soupçons de sa mère, qui lui avait procuré l'arsenic, et « tandis qu'on clouait le cercueil, elle avait grand peur que le bruit des coups de marteau ne réveillât Miltenburg. »

Le père Timm se chargea de régler les affaires de son gendre, et quand tout fut arrangé, Gesina se trouva une assez riche veuve. De très-beaux partis se présentèrent sans ébranler sa préférence pour Gottfried, qui, même avant la mort du mari, logeait dans la maison, et continuait d'y habiter. Gottfried, toutefois, ne se pressait pas de se mettre sur les rangs, et comme les parents de Gesina déclaraient tout haut qu'ils ne donneraient jamais leur consentement au mariage, elle songea d'abord à lever cet obstacle « en leur donnant quelque chose. »

Le remords lui était inconnu ; la crainte d'être découverte troublait seule la joie de ses succès, et diminuait avec le temps et l'impunité. Pendant sa longue détention, elle raconta qu'étant assise un soir, après la mort de Miltenburg, dans le salon, à la tombée de la nuit, elle avait vu une petite flamme qui voltigeait à peu de distance du plancher, et qui, après s'être avancée vers la porte de sa chambre à coucher, s'était évanouie. Trois jours de suite la même flamme se montra. Une autre fois elle vit un fantôme tourner autour d'elle. « Hélas ! pensai-je, c'est le spectre de Miltenburg ! »

Ces terreurs superstitieuses n'arrêtèrent pas sa main homicide ; mais pendant tout le reste de sa vie, et surtout en prison, elle était poursuivie par les fantômes de ses victimes, et ce fut l'espoir de les apaiser qui la décida à faire une entière confession.

Durant plusieurs années, madame Gottfried avait eu à son service une servante nommée Beta Cornelius, la plus inoffensive, la plus innocente des créatures. Beta, qui avait vécu dans la plus étroite intimité avec sa maîtresse, croyant voir en elle un ange de bonté et de résignation, exécutait ses ordres en aveugle, et gardait un silence absolu sur tout ce dont elle pouvait être témoin.

Cependant Gottfried ne s'expliquait pas, et la belle veuve ne voyait à ce silence que deux causes possibles, l'opposition connue de ses propres parents au mariage et les enfants de son premier mari ; Gottfried épouserait plus volontiers sans doute une veuve sans enfants. Gesina jugea qu'il était temps de lever ce double obstacle. Sa résolution, en ce qui regarde ses père et mère, fut fortifiée, disait-elle, par un pieux et fréquent désir des bonnes gens, celui de ne pas se survivre longtemps l'un à l'autre. Elle consulta plusieurs devineresses, qui toutes lui annoncèrent une grande mortalité parmi ses proches. Loin de faire un secret de cette prophétie, elle affectait de déplorer tout haut la fatalité qui la condamnait à survivre à tout ce qu'elle aimait ; « mais que la volonté de Dieu soit faite, disait-elle ; les voies de la Providence sont impénétrables. »

Vers cette époque, madame Timm s'étant trouvée gravement malade durant une quinzaine, Gesina crut un instant que la nature la ... de donner « quelque chose » à sa propre mère ; mais la bonne ... mourut pas, et comme le vieux ménage était sur le point de ... domicile, elle chercha un asile momentané pour sa convalescence ... fille, où elle serait plus tranquille. Gesina lui fit dresser un lit, dans la galerie de tableaux, et sous la Madone. Deux ou trois jours après sa ... tion, madame Timm pria sa chère enfant d'aller chercher chez elle ... objet dont elle avait besoin. Gesina profita de la circonstance pour ... rer d'un paquet de mort aux rats. « Il semblait, disait-elle, que la ... ce l'eût mis sous ma main. La nuit suivante, je dormis mal, tant ... trottait dans l'esprit. »

(*La suite à un prochain nu...*)

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA ...

Jeudi 19 *août* 1847. — (*Représentation n°* ...

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE :

Ce que femme veut...

Vaudeville nouveau en deux actes, par MM. Duvert et ...

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE LA REPRISE ...

Le Rossignol,

grand-opéra en un acte, musique de Lebrun.

Le Protégé,

Comédie-vaudeville en un acte, de M. Rosier.

On commencera à 7 heures précises.

ANNONCES.

A LOUER

dans un des plus beaux endroits de cette ville, pour un Monsieur ... **trois Chambres meublées.** S'adresser au libraire H... *Hofspui*, n° 146, à La Haye.

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONT...

AU LACTATE DE FER,

Approuvées par l'Académie de médecine de Paris.

Sur le rapport de MM. FOUQUIER, premier médecin du roi ... çais, professeur à la faculté de médecine de Paris, BOUILLA... fesseur à la même faculté et BALLY, président de l'académie ...

Le rapport académique et une longue expérience démontre... périorité de cette nouvelle préparation sur tous les ferrugineux ... et elles est généralement employée par les médecins dans le tr... des *pâles couleurs*, de la faiblesse et de la plupart des *maladies ... mes*, contre les maux d'estomac, les maladies du foie ou de la ... diarrhée chronique, les scrofules, etc. — Toutes les boîtes p... cachet et la signature : *Glis et Conté.*

Pharmaciens dépositaires : E. van Santen Kolff, dépositaire ... pour toute la Hollande, à Rotterdam : F. Romeyn, à Arnhem ... M. D. Bosch, à Bois-le-Duc ; A. P. Maassen, H. J. van den G... à Breda ; Van Renesse, à La Haye ; Grossier, à Maestricht ; ... Ligny, à Middelbourg ; J. H. Coenen, à Nymègue ; A. P. ... Utrecht, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville ...

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam du 17 Août

		Int.	COURS 16 août.	OUV...
Pays-Bas.	Dette active	2½	56⅝	56...
	Dito dito	3	69¼	69...
	Dito en liquidation	3	69⅞	69...
	Dito dito	4	88½	88...
	Dito des Indes	4	—	
	Syndicat	3½	—	
	Dito	4½	—	
	Société de Commerce	4½	—	169...
	Act. du lac de Harlem	5	—	
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	
	Act. du chemin de fer Holland.		—	107...
Russie.	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105...
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	104...
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	
	Certificats au dito	6	—	70...
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	
	Emprunt de 1840	4	—	89...
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	89...
Espagne.	Passive		—	
	Dette différée à Paris		—	
	Deferred		—	
	Ardoins	5	—	16...
	Dito	3	33	33...
	Coupons Ardoins		—	1...
Autriche.	Obligations Goll. & Comp.	5	—	
	Dito métalliques	5	—	103...
	Dito dito	2½	—	
France.	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	
Pologne.	Actions 1836		f	
Brésil.	Emprunt à Londres 1839	5	—	
	Id. Id. 1843	5	—	
Portugal.	Obligations à Londres	3	28½	28...

Bourse de Paris du 16 Août.

		Int.	COURS 15 août.	OUV...
France.	Cinq pour cent		—	11...
	Trois pour cent		—	
Espagne.	Emprunt Ardoin		—	
	Anc. différée		—	
	Nouv. dito		—	
	Passive		—	
Naples.	Certificats Falconet		—	
Pays-Bas.	Dette active	2½	—	
	Dette active	5	—	
Belgique.	Dito	5	—	
	Banque belge		—	
États-Unis.	Obligations de la banque		—	

Bourse d'Anvers du 17 A...

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 16¼ ... rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — ... Bourse 2½ heures). Ardouin sans variation.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, Lange Nie...

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonhe... *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck ...